



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels

RAPPORT DE JURY

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN(NE)
D'ART DE CLASSE SUPERIEURE**

SESSION 2014

SOMMAIRE

1 ^{ère} partie : Etude des résultats statistiques de l'examen professionnel.....	p.3
I. Les références législatives et réglementaires.....	p.3
II. Le calendrier de la session.....	p.4
III. Les statistiques sur les candidats.....	p.4
A) Les candidats inscrits.....	p.4
B) Les candidats remplissant les conditions de candidature.....	p.4
C) Les candidats présents à l'épreuve écrite.....	p.4
D) Les candidats admis.....	p.5
IV. L'admission.....	p.5
2 ^{ème} partie : Le rapport de jury.....	p.6
I. La composition du jury.....	p.6
II. Le calendrier suivi par les membres du jury.....	p.6
III. L'épreuve unique d'admission.....	p.7
A) Le rappel du texte officiel.....	p.7
B) Les formations proposées aux candidats.....	p.7
C) Les raisons du choix des sujets pour l'épreuve.....	p.7
D) Les observations concernant l'épreuve.....	p.8
1) Le sujet.....	p.8
2) Les observations sur le traitement du sujet.....	p.8
E) Les attentes du jury concernant l'épreuve.....	p.8
1) Les attentes du jury concernant la forme.....	p.8
2) Les attentes du jury concernant le fond.....	p.9
CONCLUSION :	p.9
IV. Les préconisations sur les épreuves et leur préparation.....	p.10
Remerciements.....	p.10

1^{ère} partie : Etude des résultats statistiques de l'examen professionnel

I. Les références législatives et réglementaires

+ Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant obligations droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

+ Décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

+ Décret n°2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

+ Arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication.

Rappel des conditions pour concourir :

Sont autorisés à prendre part aux épreuves les agents du ministère de la culture et de la communication appartenant au corps des technicien(ne)s d'art, remplissant au plus tard au 31 décembre 2014, les conditions cumulatives suivantes :

- justifier d'au moins 1 an dans le 4^{ème} échelon du 1^{er} grade ;
- justifier d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;
- être en position d'activité, de détachement ou en congé parental.

II. Le calendrier de la session

Arrêté d'ouverture de l'examen professionnel : 10 juillet 2014.

Dates des inscriptions : du 11 septembre 2014 au 21 octobre 2014.

Arrêté de nomination du jury de l'examen professionnel : 24 novembre 2014.

Préparation des candidats : du 13 novembre au 19 décembre 2014.

Date de l'épreuve écrite : 12 janvier 2015.

Mise en ligne des résultats d'admission : 14 janvier 2015.

III. Les statistiques sur les candidats

A) Les candidats inscrits

92 personnes se sont inscrites sur le site du service interacadémique des examens et des concours (SIEC).

Nombre de candidats inscrits	
H	F
43	49
Total : 92	

B) Les candidats remplissant les conditions de candidature

86 personnes ont été admises à concourir et 7 personnes ont été non admises à concourir.

⇒ 8 places sont à pouvoir.

C) Les candidats présents à l'épreuve écrite

77 personnes ont été présentes à l'épreuve écrite, 9 personnes absentes.

Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite		Pourcentage de candidats présents à l'épreuve écrite par rapport au nombre d'inscrits	
H	F	H	F
39	38	90,7 %	77,55 %
Total : 77		Total : 83,7%	

D) Les candidats déclarés admis

8 personnes ont été admises.

Nombre de candidats déclarés admis	
H	F
5	3
Total : 8	

IV. L'admission

Bilan de l'admission :

Seuil de l'admission : de 17,5 à 15 sur 20.

Amplitude des notes : de 17,5 à 07 sur 20.

I. La composition du jury

Le jury de l'examen professionnel de technicien(ne) d'art de classe supérieure était composé comme suit :

Présidente : Madame Annie STERN, conservatrice générale des bibliothèques,

Membres :

Monsieur Jérôme ALARY, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité menuisier en sièges, service à compétence nationale du Mobilier national ;

Monsieur Armel BARREDA, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité marbrier, adjoint-responsable de l'atelier de marbrerie, établissement public du musée du Louvre ;

Monsieur Thierry CHOQUET, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité peintre-décorateur, établissement public du musée du Louvre ;

Monsieur Gilles DELAVIGNE, technicien d'art de classe supérieure, spécialité végétaux, jardinier d'art, établissement public du musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye ;

Madame Agnès DERU, chef de travaux d'art, spécialité céramique, service de décoration, établissement public de la cité de la céramique de Sèvres et de Limoges ;

Monsieur Eric LAFOREST, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité restaurateur de livres et documents graphiques aux Archives nationales ;

Monsieur Dominique MAILLET, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité artiste licier, adjoint au sous-chef au département de la production de la manufacture nationale de tapisserie de Beauvais, service à compétence nationale du Mobilier national ;

Monsieur Christian MILET, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité photographe, chef du service audiovisuel, direction de l'information et de la communication, établissement public du château du musée et du domaine national de Versailles.

II. Le calendrier suivi par les membres du jury

Les membres du jury ont participé à une journée de formation, le 6 novembre 2014, intitulée « les fondamentaux d'un jury de concours ou d'un examen professionnel » suivie d'une réunion de cadrage le jour suivant, en amont des journées de travail pour de la conception des sujets et de la correction des copies.

Ce travail préparatoire nous a permis de proposer au pôle recrutement et parcours professionnels deux sujets, un sujet officiel pour l'épreuve écrite du 12 janvier et un de secours.

Nous souhaitons que le sujet retenu soit suffisamment transversal pour que les candidats aient tous la possibilité de rendre une composition écrite à égalité de chances quelque que soit leur filière en tant que technicien(ne) d'art.

L'élaboration en commun de corrigés-type pour les huit métiers représentés par les membres du jury a permis des échanges constructifs et intéressants. Cela a grandement facilité la correction des copies.

Le jury a défini les critères suivants pour évaluer et noter les candidat(e)s :

1/ la compréhension du sujet : maîtrise des termes de l'énoncé et du contexte – appropriation du sujet ;

2/ Traitement du sujet : diversité du questionnement – connaissance métiers – cohérence et logique des idées – richesse et pertinence des exemples ;

3/ Qualités rédactionnelles : qualité du plan – vocabulaire et orthographe – lisibilité et clarté.

III. L'épreuve unique d'admission

A) Le rappel du texte officiel

L'article 5 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication définit l'épreuve unique d'admission : « Une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art » (*durée 2 heures*).

B) Les formations proposées aux candidats

2 types de formation ont été proposées aux candidats : méthodologie et entraînement à la composition écrite.

23 personnes ont été formées à la méthodologie et 24 personnes ont été formées à l'entraînement à la composition écrite.

C) Les raisons du choix des sujets pour l'épreuve

Comme indiqué plus haut, le « Pôle recrutement et parcours professionnels » avait souhaité que les membres du jury soient représentatifs des principaux métiers d'art : métiers du bois, du textile, du papier, de l'audiovisuel, de la céramique, des végétaux, de la présentation des collections, des minéraux et métaux.

C'était judicieux puisque les candidat(e)s inscrits venaient de toutes ces filières avec une proportion forte pour les métiers du textile (artiste licier et tapissier en décoration) ainsi que les métiers de la présentation des collections (installateur-monteur d'objets d'art et de documents et d'éclairagiste).

Forts de cette représentativité professionnelle, nous avons réfléchi et élaboré de façon collégiale un sujet large et ouvert qui devait s'adresser à l'ensemble des agents dans chacune de leur spécialité et leur permettre un questionnement « d'ordre général relative aux métiers d'art ».

Nous avons affiné le sujet en introduisant l'évolution de la spécialité et non pas du métier pour permettre à chaque technicien(ne) d'art de produire au mieux une composition écrite dans son domaine.

D) Les observations concernant l'épreuve

1) Le sujet

Il était le suivant : « Au travers de votre expérience de technicien(ne) d'art au sein du ministère de la culture et de la communication, faites-nous découvrir l'évolution de votre spécialité. »

2) Les observations sur le traitement du sujet

La grande majorité des candidat(e)s semble avoir suivi une formation proposée par le ministère de la culture et de la communication, ce qui s'est ressenti à la lecture des copies.

Il reste cependant que, pour les copies en dessous de la moyenne (une vingtaine), les candidat(e)s n'ont pas su analyser correctement le sujet, ont rendu des copies mal présentées ou hors-sujet sous forme quelquefois de curriculum-vitae, sans style clair voire télégraphique, des fautes d'orthographe en nombre...

E) Les attentes du jury concernant l'épreuve

1) Les attentes du jury concernant la forme

Le jury a pris en compte la production écrite des candidat(e)s quant à la structure, le contenu et l'expression.

Les $\frac{3}{4}$ des candidat(e)s connaissaient l'attendu de cette épreuve écrite. Pour les autres il leur a manqué les bases méthodologiques pour réaliser une composition écrite.

Pour certain(e)s, un travail approfondi sur l'expression écrite serait nécessaire ainsi que pour remédier aux faibles compétences orthographiques.

2) Les attentes du jury concernant le fond

Les critères de correction prenaient en compte l'appropriation du sujet, l'évolution de la spécialité dans chacun des domaines des candidats.

On a pu lire la diversité des problématiques en lien avec les évolutions théoriques, pratiques et techniques, la visibilité nécessaire des savoirs-faire, l'évolution des demandes extérieures... et malgré l'évolution de ces techniques, l'importance de la main du technicien(ne) d'art...

On a pu repérer, huit excellentes copies de 15/20 à 17,5/20 et une quinzaine de bonnes compositions, dont les notes sont comprises entre 13,5/20 et 14,88/20.

La plupart des candidat(e)s a réussi à bien gérer le temps de l'épreuve (2 heures) en rendant des copies bien écrites, a su faire un plan structuré, annoncé et le respecter. Ces candidat(e)s ont analysé le sujet de façon très satisfaisante en posant une problématique choisie quelque que soit leur spécialité.

On souhaite féliciter les seize candidat(e)s qui ont été proches par leur note (à moins d'un point pour certain(e)s) des huit éligibles et leur conseiller de s'inscrire à nouveau, l'année prochaine, à ce même examen professionnel.

Dans les excellentes et bonnes copies, les candidat(e)s ont su pointer dans leur filière l'évolution de la technique (ancienne, actuelle et future) tout en insistant sur l'environnement extérieur sous son aspect culturel, social, politique, moral voire économique. On a pu trouver dans les meilleures compositions un questionnement sur le devenir du métier et l'évolution du geste induit par les matériaux, l'outillage, les modes...

La formation, l'apprentissage et les nouvelles technologies, l'ouverture au(x) public(s) et à l'art contemporain ont été évoqués par les candidats qui sont lauréats de cet examen professionnel.

On peut encourager les candidat(e)s dont les notes sont basses à s'entraîner en suivant des formations de méthodologie à l'écrit proposées par le ministère.

Il semblerait que ces technicien(ne)s d'art pratiquent peu ce type d'exercice dans le cadre de leur fonction, ce qui n'enlève rien à leurs savoirs-faire mais qui les empêchera par la suite de progresser dans leur carrière.

CONCLUSION :

Pour cette deuxième édition, le jury attendait des candidat(e)s, qui ont tous une expérience professionnelle d'au moins quatre ans, des productions écrites pertinentes déroulant une pensée claire et fluide à la lecture.

Le jury a su prendre en compte le peu d'évolutions techniques dans certains métiers comme ceux de la céramique et du textile (artiste licier).

Ce sujet permettait cependant à tous les candidat(e)s d'ouvrir leurs réflexions vers d'autres pistes comme sur la diversité des interlocuteurs tels que les publics, les artistes contemporains, les échanges entre professionnel(le)s, les élèves ou la transmission des savoirs...

IV. Les préconisations sur les épreuves et leur préparation

Le jury a estimé que la durée de l'épreuve de deux heures n'était pas un frein à la réflexion mais mettait plutôt en avant l'esprit de synthèse et nécessitait de la méthode de la part des candidat(e)s. D'excellentes copies de longueur satisfaisante ont émergé montrant un recul et une analyse sur leurs pratiques professionnelles et sur leur métier, souvent de passion.

Remerciements

Il a été agréable et enrichissant de faire partie de ce jury qui tient à remercier le pôle recrutement et parcours professionnels du ministère de la culture et de la communication de sa confiance, et particulièrement Mme Goucem BENDANOUN, gestionnaire de l'examen professionnel de technicien(ne) d'art pour la classe supérieure – session 2014, pour le suivi des différentes étapes préparatoires, pour sa disponibilité et sa réactivité ainsi que M. Hoang NGUYEN du SIEC qui a facilité le temps de correction à Arcueil.

J'ai eu plaisir à échanger et travailler avec l'ensemble des membres du jury qui a été d'une grande exigence professionnelle doublée d'une curiosité insatiable pour les filières des autres collègues. Chacun(e) a apporté son expertise et a contribué à ce que les journées de préparation et de correction soient efficaces dans une ambiance conviviale.

Mme Annie STERN,
Présidente du jury